

# **UNDT/2017/030, Kalashnik**

## Décisions du TANU ou du TCNU

Le Tribunal a rejeté la demande comme une rationne materia non créable.

## Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur, un enquêteur du niveau P-3 étape 14 de la division des enquêtes, OIOS, a contesté le fait que l'USG / DM ne s'assurait pas que MEU ait correctement examiné ses demandes d'évaluation de la gestion.

## Principe(s) Juridique(s)

Une décision d'évaluation de la gestion n'est pas une décision appelable: le processus d'évaluation de la gestion est l'occasion pour l'administration de corriger une décision administrative, y compris une décision administrative implicite, telle qu'une non-réponse ou une omission, afin d'éviter le contrôle judiciaire. Alors qu'un membre du personnel est enjoint de déposer une demande d'évaluation de la direction, il n'y a pas de responsabilité proportionnelle à l'administration de répondre. La réponse de l'administration, ou son absence, à une demande d'évaluation de la gestion n'est pas une décision révisable. La demande n'est donc pas à recevoir ratione materiae.

## Résultat

Rejeté sur la recevabilité

## Applicants/Appellants

Kalashnik

## Entité

BSCI

## Numéros d'Affaires

UNDT/NY/2016/27

## Tribunal

TCNU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

26 Avr 2017

## Language of Judgment

Anglais

Français

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hérarchique

Matière (ratione materiae)

## Droit Applicable

TCNU Statut

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)